L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. F. WEISSE & Co. — No 73, RUE DE CHARTRES, ENTRE CONTI & BIENVILLE.

NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 14 JUIN 1862.

G. F. WEISSE, F. LIMET, E. DUFOUR, S. HARDY — EDITEURS-PROPRIETAIRES.

Nouvelle-Orléans,
SAMEDI MATIN, 14 JUIN.

AUX abonnés à la semaine. — Nos porteurs sont autorisés à prendre des abonnés à la semaine à raison de vingt-cinq cents.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par R Scott, No 54 rue des Magasins—Raisins, savon, cognac, etc., whisky, fromage, &c.

Par D E Murphy — Bottes, souliers, brodequins et amidon.

Par Eug Tourné, au Union Warehouse — Whisky, ameublement, &c.

Par Leaumont, Blache & Co, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs — Un terrain face à la rue Conti.

Par E M Jacobs, encoignure Carondelet et Louisa—Groceries.

Par Gardner Smith, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—Quatre vingt quatre terrains dans le 3me district.

Par A Bouligny, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—Maison et terrain rue de la Douane, entre Franklin et Trémé.

Par Francis Fernandez, à 10 heures, à son magasin d'encan, à l'encoignure des rues Chartres et St Louis—Fonds d'un café, articles pour cordonniers, cuirs à semelles.

Par McCerren & Landry, à 11 heures, à leur magasin d'encan—Meubles et fournitures de bureaux.

Par R B Sykes, à 11 heures, à son magasin d'encan, rue des Magasins No 58—porc, jambons, fromage, beurre, huile de graisse, cuir à semelles, papier à envelope.

Par Hoffman & Marks, à 10 heures, dans la rue de Chartres No 63—Marchandises sèches, chapeaux, &c.

Loi sur les banqueroutes.

Parmi les sujets sur lesquels on cherche à appeler l'attention du Congrès des Etats-Unis se trouve la question d'une loi sur les banqueroutes. Les négociants du Nord, ruinés par la suspension prolongée des affaires, demandent à grands cris une loi générale sur les faillites, qui leur permette de liquider leurs anciennes dettes par un grand concordat ou une cession de biens et de se lancer à nouveau, libres de toute entrave dans le tourbillon des affaires. Il existe bien, dans chaque état, une législation quelconque sur cette matière, mais, dans la plupart, la loi, plus préoccupée des intérêts des créanciers que de celui des débiteurs, est compliquée de procédures plus ou moins gênantes pour ceux qui cherchent à échapper à l'exécution des contrats. Puis, la diversité des législations fait surtout sentir ses inconvénients dans les affaires commerciales qui se traitent, généralement entre des états différents.

Le vrai mot de la situation c'est que le crédit est mort et que l'esprit entreprenant des industriels américains, impatient du temps d'arrêt qu'il a forcément subi, brûle de s'élancer de nouveau dans la carrière des spéculations, et pour cela, il faut qu'il soit délivré des chaînes embarrassantes d'un arriéré écrasant. Devant cette considération la question politique, si longtemps controversée entre le parti démocrate et le parti whig sur les pouvoirs du Congrès en pareille matière, perd de son importance et s'efface devant la nécessité d'un expédient.

En admettant que le Congrès fédéral ait le droit de passer une loi uniforme sur les faillites, il n'a pas d'après la Constitution, le pouvoir de donner à cette loi un effet rétroactif, c'est à dire de la rendre applicable aux obligations actuellement existantes. Mais alors le but serait complètement manqué; la situation ne pourrait être sauvée par une loi qui n'aurait d'effet que dans l'avenir. Les intéressés le comprennent; aussi laissent-ils éclater leurs plaintes dans les journaux. Quand il s'agit de sauver le pays—c'est-à-dire de payer leurs dettes avec une loi—pourquoi s'arrêterait-on devant un scrupule constitutionnel? Un petit accroc de plus ou de moins à la Constitution ne peut pas faire grand mal et la loi tant désirée en redonnant la vie au crédit fera refleurir le commerce et l'industrie.

La question n'est cependant pas si facile à résoudre. Si les nécessités de la guerre ont amené de nombreuses infractions au pacte conventionnel et permis de substituer l'autorité militaire à l'autorité civile et à l'autorité judiciaire, il ne s'en suit pas que le Congrès puisse sauter à pieds joints par dessus tous les obstacles et passer un bill qui affecte les contrats commerciaux dans tous les Etats de l'Union. Car il est évident qu'une pareille loi soulèverait des contestations sans nombre et que dans les Etats, où le cours de la justice n'a pas été suspendu, la constitutionnalité de la loi serait déférée aux cours des Etats-Unis et portée en dernier ressort devant la cour suprême.

Or, comme actuellement une loi sur la banqueroute ne formerait pas un levier politique, elle serait appréciée à un point de vue purement légal, aussi bien dans le Congrès que dans la Cour Suprême. Nous ne pensons donc pas que les clameurs des débiteurs insolvables des Etats du Nord trouvent de l'écho dans les salles du capitole à Washington. Les membres du Congrès prêteront plutôt l'oreille aux fournisseurs enrichis qu'aux débiteurs malheureux. D'ailleurs, une loi de banqueroute ne remplirait pas les coffres du trésor fédéral et c'est là la grande préoccupation du moment.

La question d'une législation commerciale uniforme est une question trop sérieuse et trop grave pour qu'on ne la traite pas légèrement dans des temps de troubles et de guerre civile. On doit murement y réfléchir et ne pas la résoudre à la hâte par un expédient momentané qui serait peut-être gros de conséquences plus nuisibles qu'utiles. Il viendra un temps où l'on pourra adopter un code commercial uniforme pour tous les pays en même temps que des poids et mesures uniformes, mais, avant de causer de cela, il faut laisser finir la guerre.

ARRIVÉE DU MILAN A NEW YORK — Nous lisons dans le New York Express du 31 mai:

Le steamer de guerre français Milan, capitaine Cloué, parti de la Nouvelle-Orléans le 16 mai et de la Havane le 25, est arrivé à ce port ce matin.

DÉPART DU GREAT EASTERN.—Le Great Eastern est parti de New York le 31 mai avec 450 passagers et une cargaison complète. Trois mille personnes allaient le visiter chaque jour, lorsque le public y était admis.

FLOTTE FRANÇAISE A NEW YORK.—Il y a, en ce moment, dans la rade de New York six bâtiments de guerre français: La Guerrière, frégate à voiles de 34 canons, le Montezuma, portant le pavillon de l'amiral Jurien de la Gravière, corvette à vapeur de 16 canons, les vapeurs Lavoisier, Gassendi et Milan de 6 canons chacun et le Renaudin de 2 canons; en tout 70 canons.

ENLÈVEMENT DE 270 NÈGRES.—Une barque qui était venue jeter l'ancre au cap Henry près de la forteresse Monroe vient de partir en enlevant 270 nègres que l'on avait attirés successivement à bord sous prétexte de leur donner du travail et qu'on enfermait probablement à fond de cale. On suppose que ces négriers d'un nouveau genre vont aller vendre leur cargaison à la Havane. Une canonnière a été envoyée à leur poursuite.

LA PRISE DE NATCHEZ—Voici la réponse faite par le Maire de Natchez, au nom du conseil municipal de cette ville, à la demande de reddition qui lui fut adressée le 12 mai par le commandant de la flotte fédérale, M. Jas S Palmer:

Bureau du Maire, Natchez Miss.
13 mai 1862.

Monsieur, votre communication du 12 a été reçue par moi et soumise aux membres du conseil municipal de cette ville. Je suis chargé de vous faire la réponse suivante:

Venant en conquérant vous pouvez vous passer de l'interposition des autorités de la ville pour en prendre possession. Une place non fortifiée, et une population sans défense n'ont d'autre alternative que de se rendre à la force. Il est inutile d'exposer un sang innocent. Toutes formalités sont absurdes en face d'une telle réalité. Autant que cela dépendra des autorités de la ville, il n'y aura pas d'opposition à votre prise de possession. Elles ne peuvent cependant garantir que votre drapeau soit respecté par un peuple excité, mais elles emploieront tout leur pouvoir à maintenir le bon ordre dans la ville. Quant aux propriétés appartenant aux Etats Confédérés, le conseil municipal ignore qu'il y en ait ici. Très respectueusement, votre obéissant serviteur, JOHN HUNTER, maire.

A James S Palmer, commandant du steamer des Etats Unis, l'"Iroquois", à l'ancre devant Natchez, Miss.

POUR L'ILE D'HAITI—Le vapeur Plantagenet, part de New York pour Port-au-Prince et Kingston (Jamaïque) une fois par mois. Son prochain départ aura lieu le 22 juin. Ceux qui ont des lettres à faire parvenir peuvent profiter des départs du steamer de la malle de la Nouvelle-Orléans pour New-York.

FARINE.—On verra par un avis inséré plus loin que les familles trouveront à acheter sur la Levée de la farine marquée "double extra" au prix de $21 le baril.

HABILLEMENTS.—La maison Godchaux frères et Cie a reçu un assortiment de vêtements pour messieurs. Voir l'avis inséré plus loin.

APPARTEMENTS D'ENCAN.—On verra par un avis inséré dans une colonne qu'une société a été formée entre MM. Henry Samory et E. Roger, sous la raison sociale E. Roger & Cie. Cette maison, qui a été déjà si favorablement connue du commerce, reprendra les affaires d'encan et de commission, et fera des avances libérales sur consignations. Leur magasin d'encan est établi rue de la Vieille Levée Nos 45 et 47.

GOUVERNEUR MILITAIRE DE LA NLLE ORLEANS.—Les journaux du Nord parlent de M. Jacob Robb à propos du gouvernement militaire de notre ville. Ce candidat aux faveurs de M Lincoln est soutenu par les princes de la finance à New York et entr'autres par MM. Jacob Astor, Brown frères & Cie, Mathew Morgan, W. H. Aspinwall. M. James Robb est devenu célèbre à la Nlle-Orléans par ses plans de chemins de fer, sa présidence de la compagnie de Jackson et par ses lettres, adressées en 1856 au gouverneur Wickliffe, sur les travaux publics en Louisiane. M. James Robb était banquier avant d'être industriel.

LE STEAMSHIP ROANOKE. — Les passagers pour la Havane et pour New York sont invités à lire l'annonce relative au départ de ce navire.

OFFICIERS DU PORT.—On annonce que le capitaine H. L. Sturgis a été nommé capitaine du Port de la Nlle-Orléans et que MM. J. L. Merritt et Thomas Hanners, ont été nommés ses députés.

LE PROCHAIN STEAMER ATTENDU. — On verra par notre liste maritime que le prochain steamer qui partira de New York pour la Nouvelle-Orléans est le Trade Wind. Ce vapeur devait être expédié le 7.

DÉSORDRES DANS L'OUEST-TENNESSEE. — Nous trouvons la correspondance suivante dans le N. Y. World du 30 mai;

St-Louis, 29 mai.

On écrit au Republican que de nouveaux troubles ont éclaté dans l'Ouest Tennessee. On dit qu'une force considérable de rebelles est à Trenton, prête à marcher sur Union City et Hickman. Les unionistes des comtés Weakly et Obion allaient chercher protection dans cette dernière ville. Quatre ou cinq cents hommes de cavalerie rebelle stationnent à l'embouchure de la rivière d'Obion, attendant que la rivière soit à sec pour y dresser une batterie à l'effet d'empêcher le passage de nos transports sur le fleuve.

OR A VENDRE.—M. WM. L. CUSHING, No 11 rue du Camp, vend de l'or américain, des doublons espagnols et des piastres mexicaines. Voir l'annonce.

SEL FIN.—STAFFORD & MCGILL, No 58 rue des Magasins, offre aux acheteurs, aux prix les plus modérés de la place, un lot de 2,000 sacs de sel fin. Voir l'annonce.

Dépêches télégraphiques des journaux de la Mobile.

Nous continuons la publication de ces dépêches en ayant soin d'élaguer les détails qui ne sont pas entièrement nouveaux, car dans toutes ces correspondances nous ne voyons encore rien de décisif et nous trouvons une foule de répétitions très peu dignes d'intérêt.

Richmond, 9 juin — Canonnade hier matin sans résultat important d'aucun côté, et bombardement des bois occupés par nos avant-postes.

Nous lisons dans le N. Y. Herald du 5 un long récit de la bataille près de Richmond, duquel il résulte qu'en dépit des efforts faits pour torturer la vérité, les confédérés ont remporté une brillante victoire. L'écrivain admet que nos troupes ont montré une grande intrépidité. Le Herald avoue dans son article éditorial une perte de 800 tués et de 3000 blessés. Il dit que la perte des rebelles en tués et blessés a été de 5500 et de 1500 prisonniers.

Beaucoup d'officiers yankees ont été tués et blessés et dans le nombre le colonel Ricker Anderson, des zouaves de New-York, le colonel A. Dodge du 87e de New York et trois brigadiers généraux blessés.

Des avis européens jusqu'au 22 mai disent que Palmerston a déclaré que Lyons et Mercier agissent en parfait accord en ce qui concerne la question américaine.

Les affaires mexicaines, en connexion avec les plans de Napoléon, ont éveillé fortement l'attention.

Des troupes ont été envoyées à McClellan pour l'aider dans son attaque contre Richmond.

Le temps est froid, orageux et désagréable.

Nos blessés et nos malades vont bien.

Richmond 10 juin — Les dépêches suivantes ont été reçues ici hier au soir, à une heure avancée, par le gouverneur Letcher.

Stanton, 4 juin—Stonewall Jackson a donné à Shields une fameuse brossée. Il lui a pris un régiment tout entier et son artillerie et l'a poursuivi plusieurs milles dans la vallée.

Seconde dépêche—Notre perte hier a été de 200; aujourd'hui elle est beaucoup plus forte.

Une grande victoire a été remportée aujourd'hui sur Shields.

Fremont a paru sur la rive opposée du Nord de la Shenandoah.

Notre victoire d'aujourd'hui sur Shields est complète. Si le général Jackson recevait des renforts il sauverait tout.

Notre perte est lourde; celle de l'ennemi est épouvantable. Notre cavalerie est à sa poursuite.

Fremont a traversé la rivière Nord à Bockland Mills avec une petite force.

Troisième dépêche — Fremont recule et bloque la route.

Jackson tient Shields de près. On hâte l'envoi des renforts afin que Jackson puisse poursuivre ses succès.

Dépêches spéciales au Mobile Advertiser — Chattanooga, 9 juin — Les forces de l'ennemi dans la vallée de Tequatchie sont portées à 10,000 hommes. On suppose qu'elles se préparent à traverser à Shell Mound.

Des éclaireurs rapportent que 70 hommes de cavalerie ont remonté la rivière hier, pour capturer le steamer confédéré envoyé de ce côté pour le mettre en sûreté. Le mouvement est surveillé de près.

On dit que le général Mitchell est en force devant Shell Mound. Des nègres allant de Minneyville à Chattanooga, et plusieurs confédérés licenciés, ont été pris par l'ennemi vendredi dernier.

Correspondance spéciale du Mobile News — Chattanooga, 9 heures du soir.

Suivant toute apparence l'ennemi a fait hier une rapide retraite. Il est évident qu'il craint une attaque à laquelle il ne serait pas en état de résister. On connaîtra dans peu de jours les intentions de l'ennemi. En attendant, nos généraux sont en alerte, surveillant toute la ligne de ce point à Cumberland Gap. Nos éclaireurs n'apportent aucune nouvelle de l'ennemi ce soir.

Augusta, 9 juin—Le Charleston Courier de ce matin dit que les nouvelles de la côte sont dépourvues d'intérêt.

Samedi matin une portion des troupes du général Evans, sous le commandement du général Dauivant, a attaqué l'ennemi à Hanover Bridge et a capturé quantité de bagage.

Les Fédéraux se sont avancés hier soir sur James Island; nos troupes ont fui à leur approche.

Augusta, 9 juin—Des voyageurs de Chattanooga disent que le bombardement a duré de 6 heures à midi. Le Crutchfield House est le seul établissement qui ait souffert.

Correspondance du Mobile News — Chattanooga, dimanche, 8 juin 1862.

Le bombardement de Chattanooga a commencé hier à 5 heures et demie du soir. On savait qu'une portion des forces du général Mitchell, sous le général Lytle, s'approchait par la route de Winchester, (Tenn.) où toutes sortes de pillages et de dévastations avaient été commises.

Mercredi, 4 du courant, le colonel Adams, qui commandait alors toutes les forces de cavalerie qui étaient ici, s'est laissé surprendre avec 350 hommes du 1er régiment du Kentucky, à Sweeden Cove, à environ cinq milles vers le nord-ouest, sur la route de Winchester à Jasper. Il s'est échappé en perdant seulement six hommes au lieu de trente, comme on l'avait d'abord annoncé. On suppose que cette force, estimée de 1500 à 3000 hommes sous le général Lytle, est venue par le raccourci de Haley, gorge dans la montagne de Waldron, déjà décrite, à deux milles en-deçà d'ici, et qu'elle a gagné le bord opposé de la rivière hier matin. Le corps principal était caché dans les bois qui couvrent les mamelons et les hauteurs, à environ un mille de la rivière.

Samedi matin, quelques détachements de l'ennemi ont été vus à la tête du passage qui descend vers le Ferry; nos éclaireurs leur ont tiré dessus et leur ont tué, dit-on, un officier. L'ennemi n'a montré aucune force dans cette occasion, et il n'a pas fait de démonstration. Il paraît cependant qu'il était occupé à faire des reconnaissances et à dresser des pièces de campagne et des mortiers, quand notre batterie ayant imprudemment tiré quelques volées de canon sur un point où l'on supposait qu'il y avait des fédéraux cachés près d'une vieille grange à la tête du défilé, l'ennemi a ouvert le feu, ses tirailleurs se montrant simultanément dans les bois près de la rivière.

Le sifflement terrible des bombes, tombant rapidement près des habitations de diverses familles habitant dans le voisinage du Ferry, produisit la plus grande consternation parmi les femmes et les enfants, qui couraient dans toutes les directions, de la rivière au centre de la ville, en proie à la plus profonde terreur, pendant que les cris des autres, dans les maisons, donnaient une idée assez vive des horreurs de la guerre.

Nos batteries ont rendu le feu et un des artilleurs du Merrimac étant ici, s'est servi avec habileté d'un de nos canons car il a démonté deux pièces de l'ennemi. Nos tirailleurs se sont bien conduits de leur côté et ont tué nombre de fédéraux. Le feu a cessé à une heure et demie du soir et je vous ai adressé déjà par le télégraphe les chiffres relatifs aux pertes que nous avons faites. Quelques bâtisses ont été endommagées, mais il n'y a pas eu d'accident.

Ce matin, l'ennemi a commencé à bombarder le bourg à 10 heures et a continué à tirer pendant une heure et demie, nombre de bombes éclatant dans les rues et dans la terre. Une seule bâtisse a été atteinte. Nos batteries n'ont pas répondu. Tout est tranquille maintenant.

Il y a beaucoup d'autres rapports en circulation, mais je vous donne seulement les plus accrédités. On dit que les unionistes, hier dans la nuit, ont lancé sur la rivière un bon nombre de chalands dans le but de faire traverser les troupes fédérales. On croit que l'ennemi a placé une batterie à trois milles d'ici à Brown's Ferry, en face de Lookout Mountain, pour couvrir la route de Chattanooga à Nashville, de manière à pouvoir protéger le passage qu'il doit tenter cette nuit. On dit aussi que les forces fédérales [illegible] près de l'embouchure de Battle Creek, sur l'autre côté de la rivière au dessous de Shell Mound, ou Nickajack, à 30 milles de distance, où l'ennemi [illegible] des bateaux pour traverser la rivière.

Il ne serait pas convenable de parler, en ce moment de nos forces, et c'est la raison pour laquelle j'ai été si sobre dans mon rapport d'hier. C'est assez de dire que nous pouvons tenir ici contre tous les efforts que l'ennemi pourrait faire contre nous. On présume que le seul point par lequel l'ennemi pourrait approcher avec une grande force d'artillerie est la voie de Bellfonte, à 40 milles au-dessous d'ici, dans le comté Jackson, Alabama.

Nos troupes sont dans d'excellentes dispositions et les habitants manifestent beaucoup de patriotisme et une grande loyauté pour notre cause.

Il se passera, certainement, demain, quelque chose d'important mais le télégraphe devancera tout ce que je pourrai dire.

Le colonel George St Leger Grenfell, anciennement de l'armée anglaise, qui s'est distingué dans la guerre de Crimée et en Afrique, et qui est un brillant officier de cavalerie, a rejoint nos troupes ici et nous rendra probablement de grands services.

Correspondance de l'armée au Mobile News.

Richmond, 3 juin 1862.— En ce moment je puis vous donner de plus longs détails sur la bataille de samedi et de dimanche dernier, bien que j'aie fort peu de loisir pour écrire. Tout le monde à Richmond, hommes et femmes, est activement occupé à soigner les blessés qui se trouvent dans la ville. Les hôpitaux sont remplis et dans presque toutes les maisons on voit des signes d'infirmerie. De la fenêtre près de laquelle j'écris, je vois le mouvement de la rue, des maisons pleines de blessés et près de chaque lit ou paillasse des femmes éventant de pauvres soldats ou leur offrant à manger et à boire. Les magasins sont fermés et la ville ressemble à une cité mise en quarantaine. Tout ce qu'un peuple peut faire est fait par les habitants de Richmond.

Mais parlons de la bataille. La route de Williamsburg conduit en dehors de la ville dans une direction orientale, et traverse le Chickahominy à neuf milles de distance. Faisant un détour par le côté supérieur et finalement se réunissant à cette route est celle de New Bridge ou comme on l'appelle dans le pays, la route de Nine Mile. Les Yankees ont traversé le Chichahominy sur la route de Martinsburg et après avoir fait trois milles en remontant sa rive, ils ont commencé à se fortifier en élevant des digues, en coupant des arbres et en les amoncelant. Vendredi dernier on supposait que trente mille ou quarante mille avaient traversé la rivière, et comme on pensait qu'il était impossible de recevoir des renforts, eu égard à une crue d'eau, on se résolut à les attaquer. Le plan de la bataille fut celui-ci: Le général Hill, soutenu par le général Longstreet, devait attaquer de front et chasser l'ennemi et, cela fait, le général Whiting sur la gauche, devait aller par la route du New Bridge prendre en flanc l'ennemi dans sa retraite. L'endroit choisi était admirable, mais il semble que McClellan était préparé à tout.

La division du général Hill fut mise en mouvement et le samedi matin de bonne heure, elle se rangea en bataille devant le camp yankee. Le premier feu fut entendu à la pointe du jour, et bientôt après, l'engagement devint général. La brigade de Featherston formait l'avant-garde, commandée en cette occasion par le colonel Anderson, et soutenue par le général Rhodes. Cette division a délogé l'ennemi, lui a pris ses camps et ses fortifications, qui n'étaient que de simples redoutes temporaires, élevées pour la circonstance et sept belles pièces d'artillerie. L'ennemi a chaudement défendu le terrain jusqu'à la nuit.

A trois heures, les batteries de Carter et de Dearing commencèrent à tirer et la dernière produisit de grands effets en présence d'un feu redoutable. L'ennemi ayant été renforcé, s'est porté en avant sur les quatre heures et a pressé nos hommes très vivement pour regagner un terrain perdu. En ce moment, arriva la [illegible] du général Longstreet et l'ennemi fut obligé de reculer. Finalement il fut repoussé. La marche du général Whiting avait commencé dans l'intervalle, mais cette marche fut arrêtée inopinément par une grande force de l'ennemi qui avait retraversé le Chickahominy et élevé des retranchements sur la route. Le général Whiting fut pris en flanc, ce qui l'obligea à changer de front et pendant deux heures il se maintint contre des forces très supérieures aux siennes. Peut-être ce court engagement a-t-il été le plus terrible de la guerre. Les troupes qui ont combattu étaient celles des généraux Pettigrew, Hood, du Texas, Hatton du Tennessee, et du colonel Wade. Les troupes de la Caroline du Sud et du Tennessee se sont particulièrement distinguées. A la nuit, les deux parties conservaient les mêmes positions, ni l'une ni l'autre ne pouvant remporter aucun avantage. Pendant la nuit, le général Whiting se replia à quelque distance pour chercher une meilleure protection. Cette circonstance dût modifier gravement le plan de bataille. Sur la droite les Yankees furent chassés au delà du chemin de fer de York River et nos hommes conservèrent leur position.

Dimanche matin, au point du jour, l'ennemi essaya d'avancer et de regagner le champ de bataille. La brigade de Pryor reçut le premier feu et bientôt après, la bataille fut engagée par le général Pickett, soutenu par Pryor et Wilcox. Notre perte dans cette matinée fut très lourde, le 8e et le 14e Alabama souffrirent beaucoup.

A 11 heures survint le Gén. Mahone qui fut occuper, par ordre, la ligne des bois et qui y pénétra. Il rencontra une résistance et reçut un feu meurtrier. La brigade rangée promptement en bataille, se précipita dans le bois et en chassa les Yankees. C'est dans cette charge que le brave Lomax a perdu la vie et que le 3me régiment fut si maltraité. Des renforts étant arrivés à l'ennemi, nous nous repliâmes dans les retranchements, pris le matin, et nous y restâmes sans obstacle toute la journée du lendemain. Hier, notre ligne s'est retirée de deux milles, ce qui place nos avant-postes à 4 milles de Richmond.

Aujourd'hui, il n'y a eu qu'un faible feu de la part de l'ennemi à l'extrême gauche de notre ligne.

En dépit de tous les efforts, on n'a pu retrouver le corps du col. Lomax. Le gén. Johnston est plus grièvement blessé qu'on ne l'avait cru. Notre perte en officiers est lourde—Un régiment du Tennessee a perdu presque tous ses capitaines. Le 7me Tennessee a perdu 173 hommes tués ou blessés. La Légion d'Hampton a perdu plus de la moitié de son monde. Le 3e et le 14e de la Floride ont perdu 10 p. 100, et le Gén. Rhodes 1,092 hommes sur 2,500 et ainsi dans cette proportion pour toutes les forces qui ont combattu.

BLESSURES DU GÉNÉRAL JOHNSTON.—Une lettre datée du 2 de Richmond et publiée par l'Atlanta Intelligencer, dit que le Gén. Johnston a été blessé à l'épaule par une balle minié. La balle est allée se loger dans les reins et n'a pas encore été trouvée. En même temps, le général fut frappé à la poitrine par un éclat de bombe. Il tomba de cheval et se cassa les côtes. Il éprouva en conséquence de terribles souffrances. "J'ai été toute la journée d'hier avec lui. Maintenant il est mieux, bien que la balle n'ait pas encore été extraite."

CHRONIQUE LOCALE.

A. DURAND VS. LA BANQUE DE LA LOUISIANE. *Décret du général Butler.*

Quartier-général du département du Golfe, Nelle-Orléans, Lne, juin 1862.

Appel de W. N. Mercer, Président, et Auguste Montreuil, caissier de la banque de la Louisiane, défendeurs, du décret de la Cour Prevôtale, sur la plainte de A. Durand.

Les défendeurs, qui représentent la Banque, demandaient au général commandant de revoir et écarter le décret de la Cour Prévôtale en faveur du demandeur, Durand.

La demande est basée sur la théorie légale qui dit que le pouvoir du général commandant est absolu dans toutes les questions soulevées dans la garnison, le camp, et peut-être le département géographique militaire où la loi martiale a été proclamée et que le commandant se considérant comme le représentant de la puissance du gouvernement martial ici, c'est à lui que doivent être adressées toutes les demandes de réparation lorsqu'on croit avoir été lésé.

Cette manière d'envisager le point me paraissant exact en tant que j'ai pu en juger, j'ai, avec les meilleures intentions possibles, examiné de nouveau la cause et les raisons qui sont données pour l'appel.

Il est dit, en premier lieu, que la cause n'était pas du ressort de la Cour Prévôtale; en second lieu, que le décret était contraire à la loi.

Les défendeurs se fondent sur ce que la loi est l'ordre No. 30; ils ne contestent pas l'autorité qui l'a lancé, ils ne contestent pas l'effet de cet ordre, mais se contentent d'essayer d'en interpréter le sens.

L'objection à la juridiction de la Cour repose, d'abord sur ce que le juge ne pouvait pas décider l'affaire, ensuite sur ce qu'il n'avait pas devant lui les personnes dont la présence était nécessaire et à cause de cela, n'a pas pu agir de façon à protéger les droits de ceux qui n'avaient point été sommés de comparaître.

Il est dit que cette question étant une question de droit de propriété, ne saurait être considérée par un tribunal dont le seul pouvoir est de punir les violations d'ordres militaires et de règlements de police.

Le fait que les défendeurs n'ont présenté ce point qu'après l'audition de la cause serait une réponse technique à objecter. La règle est qu'une partie ne pourra pas aller en cour, se faire entendre, courir les chances d'un décret en sa faveur et, si le décret lui est contraire, nier l'autorité du tribunal devant lequel elle a comparu et au jugement duquel elle a soumis sa cause. Cette règle a été strictement suivie et quant à la juridiction et quant aux parties, mais dans une cour où l'on ne permet pas que les règlements soient la cause d'une injustice, une réponse technique ne suffit pas.

De quoi les défendeurs se plaignent-ils donc? Ils disent que le tribunal a rendu un décret qui enlève à la Banque sa propriété et la donne à un autre, qu'il n'a pas le droit d'agir de la sorte; mais en est-il ainsi? N'est-ce pas l'ordre du Général commandant qui fait ce dont les défendeurs se plaignent? La Banque ne prétend nulle part que le Général n'a pas l'autorité de lancer un ordre semblable s'il juge que c'est une nécessité militaire et la nécessité en est démontrée par le fait que la première question qui fut faite lors de mon entrée dans la ville fut "quelle monnaie aura le peuple pour se soustraire à la famine et éviter des émeutes?" On sait que le commandant permit la circulation d'une monnaie [illegible] dans le but de faire face à la crise.

La Banque maintient en outre que cet ordre ne l'atteint point parce qu'en septembre dernier un autre commandant militaire (il n'y avait pas de loi civile à ce sujet) la força de suspendre les paiements en espèces, contre son gré, et à substituer les billets confédérés à sa circulation. Elle se soumit à cet ordre, sinon avec joie, du moins sans protêt, et je suis bien renseigné.

L'ordre et la loi du pays veulent donc que la Banque s'acquitte envers ses déposants, en or, en argent, en bons des Etats Unis ou en ses propres billets. Un citoyen se plaint de ce qu'on n'a pas obéi, à son préjudice, à cet ordre du commandant général.

Pourquoi la Cour Prévôtale est-elle constituée? Evidemment pour s'enquérir des infractions aux ordres militaires, les désigner et les punir. A cet effet le juge doit agir in rem aussi bien qu'in personam. Par exemple si le général commandant ordonnait de livrer toutes les armes et qu'un citoyen négligeât de le faire, la question ne serait-elle pas du ressort de la Cour Prévôtale, bien que le décret de celle-ci porterait sur un droit de propriété entraînant une valeur de plusieurs millions de piastres de monnaie?

Si donc l'acte soumis au tribunal est une infraction à un ordre militaire, c'est à une cour militaire qu'il appartient de décider le point.—Les défendeurs disent de plus que la Cour n'a pas juridiction parce que les actionnaires de la Banque n'ont pas été cités et que le décret atteindra leurs droits et leurs intérêts. Tout cela est vrai. Mais le savant avocat de la Banque a-t-il connaissance d'un procès (institué contre une banque, dans une cour quelconque) dans lequel les actionnaires ont été cités, à moins que le demandeur ne cherche à les attaquer individuellement—et ce n'est pas le cas ici. Une corporation agit par l'intermédiaire de ses agents, elle est liée par leurs actes. L'objection basée sur ce que le pouvoir dont sont revêtus le président et les directeurs de la Banque de la Louisiane n'est pas assez étendu pour leur permettre de livrer à M. Durand, sans le consentement des actionnaires, le montant de son dépôt en leurs propres billets—ce qui, en vertu de l'ordre de la Cour Prévotale fait du déposant un porteur de billets et rien de plus—provoquerait un sourire dans une discussion moins sérieuse, lorsque nous nous rappelons que ces mêmes directeurs, sans en demander l'autorisation aux actionnaires, en violation de la loi et du droit, ont enlevé de leurs mains et envoyé hors de l'Etat $4,000,000 en espèces qu'ils ne reverront probablement jamais.

Mon opinion est que ces objections à la juridiction du tribunal sont insoutenables.

Quant à l'autre objection relativement au décret, il me semble qu'il suffit d'un seul mot pour l'écarter. Si l'ordre est convenable, il faut y obéir; je ne peux pas en discuter la convenance. Il est admis que Durand est un déposant, dans la Banque, de ce qu'il a plu à la Banque de prendre comme argent, de ce qu'elle a traité comme argent, de ce qu'elle a porté comme argent au crédit du demandeur, de ce qu'elle a forcé la communauté d'accepter comme argent. M. Durand n'a pas reçu le montant de son dépôt, la Banque devrait être tenue de le lui livrer en espèces. Le décret, d'après la lettre de l'ordre, est qu'elle peut lui donner de ses propres billets au lieu d'argent. La Banque n'a pas lieu de s'en plaindre. M. Durand est actuellement créancier de la Banque comme déposant, le décret le rend son créancier comme porteur de billets. La Banque ne saurait se plaindre de quoi que ce soit, le demandeur le pourrait parce qu'il ne reçoit pas son or auquel lui donnent droit les lois qui régissent les Banques, les lois de l'Etat et celles des Etats Unis.

Je ne cherche pas à renverser le décret; que ce décret reste donc tel qu'il a été rendu.

BENJ. BUTLER,
Major-Général commandant.

CONSEIL DE VILLE—Le Conseil de ville a siégé hier soir.

Aldermen—Le Board a approuvé une résolution par laquelle les Assistants ordonnent le paiement de certains comptes. Il s'est ensuite ajourné et siégera ce soir, à 6 heures et demie.

Aldermen Assistants—Une résolution des Aldermen ordonnant l'abandon des procédures à la Cour Suprême où a été interjeté appel dans l'affaire "la ville vs Carwen et ses cautions" pour non exécution du contrat, a été déposée sur le bureau indéfiniment.

Une lettre de la police du premier district, demandant paiement pour le mois de juin, a été déposée sur le bureau.

Le comité de finances s'est prononcé pour une augmentation de douze cts et demi de plus pour les prisonniers de la geole. Une résolution a été adoptée ordonnant l'allocation, puis le Conseil s'est ravisé et l'a rejetée.

Le comité des rues et débarcadères s'est prononcé en faveur de l'extension de la clôture transversale de Milneburg.

M. Bénit a présenté une résolution donnant $5000 de plus au shérif au lieu des douze cents et demi par prisonnier. Le Board l'a adoptée, mais lorsqu'il s'est agi de l'envoyer aux Aldermen, M. Dupré s'y est opposé si vivement que M. Bénit l'a retirée.

COUR PRÉVÔTALE—John Boudron, A. Jones, et W. Redman, accusés d'avoir pris du sucre, par boucauts, de M. Springs, à Lafayette, d'avoir essayé de le vendre et voulu abattre le drapeau des Etats-Unis qui flottait sur sa maison, ont comparu hier devant le juge Bell. La scène a eu lieu près le café de Redman, à l'encoignure des rues St-André et Tchoupitoulas. Les boucauts furent enfoncés et les femmes en emportèrent le contenu. Les témoins étaient nombreux. Redman a été acquitté et le magistrat fera subir un nouvel interrogatoire aux deux autres.

Patrick Mabran, pour un assaut et batterie avec circonstances aggravantes, a été condamné à cent piastres d'amende ou six mois de prison.

Michael Horgue et Theo Pauline ont été condamnés chacun à cent piastres d'amende pour avoir débité de la boisson sans la licence.

James Granam a été incarcéré pour six mois pour avoir insulté quelqu'un.

NOYÉ—Un petit garçon du nom de Jean Pierre s'est noyé, jeudi soir, dans le Vieux Bassin.

INCENDIE—Hier, à midi, un incendie a dévoré en quelques instants une maison d'habitation nouvellement construite, entre la rue du Canal et la rue de la Commune, à un quart de mille plus loin que l'hôpital de la Marine. Nous ignorons comment le feu a pris, mais en quelques minutes la maison et ses dépendances étaient la proie des flammes. Les pompes sont arrivées promptement, mais elles n'ont pu être utilisées faute d'eau; la maison était, d'ailleurs, complètement isolée.

MARCHÉ GRATUIT—Il a été distribué, hier, des provisions à 1812 familles.

Les pauvres ont reçu:

2000 livres de bacon, 248 boisseaux de farine de maïs, 13 barils de riz, 2043 pains, 11 barils de mélasse, 350 choux, 4 boisseaux de pois et 2 barils et demi de bœuf salé.

FEUILLETON.

LES QUATRE SERGENTS DE LA ROCHELLE.

PAR CLÉMENCE ROBERT.

Deuxième Partie.

LA FORTUNE.

La séance qui eut lieu, le 1er août 1822, dans le souterrain de la pierre celtique, fut une de celles qui marquèrent le plus dans les fastes du carbonarisme.

La conspiration qui s'élevait alors était pleine d'espoir, d'enthousiasme, et paraissait ainsi pleine d'avenir, les hommes réunis dans son sein étaient les plus jeunes les plus patriotes de leur temps; jamais un petit nombre d'appelés se soulevant contre la puissance oppressive ne mérita mieux que ceux l'appui du ciel, et ils l'attendaient avec une religieuse confiance qu'exprimait la devise inscrite dans leur temple sauvage: "Fede et libertà!"

Un serment prononcé sur le Christ et le poignard avait astreint tous ceux qui connaissaient le secret de l'entreprise à le garder sous peine de mort.

Un seul des initiés s'était trouvé soustrait à cet engagement solennel par son absence. C'était le vicomte Arthur d'Oberon.

Il avait attiré par là de graves soupçons sur sa fidélité. Quelques uns des carbonari les plus rigides, parmi lesquels était Lambert, pensaient que par cette absence seule il devait être déclaré traitre à la sainte cause, et poursuivi comme tel par l'autorité secrète de la société, qui exerçait le droit de vie et de mort.

Bories et Baradère jugèrent toutefois qu'avant d'encourir cette condamnation le vicomte d'Oberon devait être appelé à rendre compte d'une coupable réticence et à se justifier s'il était possible. Ils chargèrent Lambert de rechercher et d'interroger en leur nom le membre réfractaire.

Il n'y avait plus que quelques jours d'attente avant l'ouverture de la campagne. L'un de ces jours serait consacré au repas d'adieu, que les officiers du carbonarisme offriraient à Bories et aux autres sous officiers, premiers émissaires du soulèvement. On vaquerait ensuite au transport des armes dans la grotte, solennité qui serait suivie de la bénédiction du drapeau.

L'approvisionnement de guerre était le point le plus important de l'entreprise. Ainsi, à la Rochelle et dans les environs, les membres de la société étaient ardemment occupés à se procurer les armes et les munitions qui devaient être déposées sous peu dans l'arsenal souterrain.

Les beaux fusils de chasse et de guerre, les pistolets, les sabres brillants qu'on voyait étalés aux devantures des armuriers, allumaient la convoitise des jeunes conjurés, et ils inventaient des prétextes spécieux pour en acheter le plus grand nombre possible, sans éveiller les soupçons de l'autorité.

Ceux qui ne pouvaient se procurer des armes de luxe exploraient tous les endroits de la maison où leurs pères, anciens militaires ou chasseurs, avaient déposé les fusils de leur jeune temps, et ils s'emparaient avidement de ces armes rouillées.

Cédric avait mis tout son argent comptant à l'achat de deux pistolets richement montés et d'une épée resplendissante d'ornements, et le brave jeune homme se croyait parfaitement armé en guerre.

Il restait à se procurer la somme promise par lui au trésor des conjurés, et tirée à vue sur le bon M. Pontarlier, qui ne s'en doutait nullement.

Charles Goubin, que son humeur enjouée avait mis depuis longtemps dans les bonnes grâces du vieillard, devait aider son ami Cédric dans cette circonstance difficile.

Ainsi un jour, vers dix heures du matin, les deux jeunes gens déjeunaient ensemble pour se préparer à l'attaque, en attendant M. Pontarlier, absent de la maison.

Cédric, impatient de son retour, monta pour s'en informer près de sa sœur, qui était seule sous les combles désertes et démeublés de la maison, dont elle faisait, comme nous l'avons dit, son salon ordinaire.

—Sais tu où est mon père? dit le jeune homme en entrant. Va-t-il bientôt rentrer? Est-il de bonne humeur ce matin?

—Mais non sans doute, je n'en sais rien, dit Edith de l'air d'ennui superbe qu'elle prenait avec qui venait la déranger dans sa retraite. A moins, ajouta-t-elle, qu'il ne soit allé voir ses vignes.

—Ah! c'est que j'aurais quelque chose à lui demander.

—Moi aussi, j'ai à lui parler.

—Alors, Dieu veuille que ses vignes se portent bien!

—Pour moi, peu m'importe.... je n'ai rien à lui dire que de fort raisonnable, et il ne peut refuser de m'entendre.

—Ce que je désire est aussi de toute justice... cependant j'aimerais mieux le trouver en gracieuse disposition.

—Alors tu devrais être un peu plus attentif pour lui. Il ne t'en coûterait guère de faire sa partie de trictrac, au lieu de sortir tous les soirs.

—J'aime mon père de tout mon cœur, et rien de ce qu'il faudrait faire pour lui ne me coûterait.... Mais j'ai des affaires qui m'appellent au dehors, ajouta le jeune homme d'un air d'homme important; tandis que toi, Edith, il te conviendrait de le distraire, de lui jouer sur ton piano les airs qu'il aime, au lieu d'être toujours seule ici, comme une alouette effarouchée.... D'ailleurs, que peux-tu faire dans ces greniers?

Il regarda autour de lui.

—Ah! quelle fantaisie, dit-il, un vase de lis et d'immortelles devant ce vieux portrait de Louis XVI!....

—Je suis bien libre, dit Edith en rougissant, de cueillir des fleurs et de les placer où il me plait!

—On dirait que c'est ici la Saint Louis.

—La Saint-Louis! répéta la jeune fille avec émotion, jour triste et doux, qui appelle toutes les fleurs de fête et de deuil!

—Une fête de roi m'a toujours semblé ridicule, prononça Cédric. Quand le cours du calendrier ramène le nom de celui qui est par hasard sur le trône, on sonne les cloches, on bat le tambour, on fait partir des fusées.... on se réjouit de rien, et sans savoir pourquoi; donc c'est absurde.

—A propos de quoi cette sortie?

—Parbleu! à propos de ces fleurs.

—Tu ne peux rien comprendre à ces choses-là.

—Ma sœur.... ton confesseur perdra ton âme.

Edith s'était approchée de la fenêtre.

—Tiens, dit-elle brusquement, voilà mon père qui rentre, va le trouver et laisse-moi.

Cédric courut en effet rejoindre Goubin, et tous deux allèrent au-devant de M. Pontarlier.

Prends bien garde, dit Cédric en chemin, de laisser voir à mon père que nos jours peuvent être en danger dans les affaires qui se préparent. Du reste, tu peux parler avec confiance devant lui; c'est un homme d'ordre et de conservation s'il en fut jamais; cependant il laisserait massacrer tous ses champs par les chevaux des gendarmes, plutôt que de livrer nos personnes ou nos secrets.

M. Pontarlier après avoir été admirer ses vignes au soleil levant, se reposait en rentrant sur un banc de son jardin. Il accueillit les deux jeunes gens d'un air assez renfrogné; mais ceux-ci, en enfants gâtés qui ne s'effrayent pas de si peu, allèrent s'asseoir de chaque côté de lui sur le banc.

—Avez-vous fait bonne promenade, mon père? dit Cédric du ton le plus aimable; voici mon ami Charles qui vient vous voir.

—Savez-vous, monsieur Pontarlier, que vos espaliers sont magnifiques cette année! dit Goubin.

—Et vos melons! ajouta Cédric, ils promettent; mon père, on les voit déjà se dorer sous leurs cloches.

—Il est heureux, messieurs, qu'ils obtiennent votre suffrage.... répondit M. Pontarlier, car ordinairement vous ne vous occupez pas plus de mes espaliers et de mes melons que de moi.

—Ah! mon père, dit Cédric courant, ne vous confondez pas ainsi avec les produits de votre jardin, car alors j'aimerais ces derniers à ne pouvoir plus m'en séparer.

—Flatteur! reprit le bon père en se déridant. Mais s'il n'y avait que toi pour diriger la culture de ces sujets, surveiller les plantations et les tailles, le jardin ne serait pas en si bon état.

—Si cela vous est agréable, mon père, dit Cédric, je ferai mieux encore, j'y travaillerai moi même.... Vous me verrez en veste et en chapeau de paille.

—Moi aussi! dit Goubin, je vous mon sabre à la coupe des charmilles.

—Allons! dit M. Pontarlier, voilà mon jardin entre bonnes mains.

—En retour je ne demande qu'une chose, reprit Cédric.

—Hein! dit son père; je m'y attendais. Voyons?

—C'est que vous me payerez mes journées d'avance.

—Ah! tu veux de l'argent.... Nous y voilà!

—Le prix d'un jardinier.

—Bon...... dis plutôt tout de suite combien il te faut.

—Six mille francs......

M. Pontarlier bondit sur son siège.

—Que je vous rendrai en journées.

—Six mille francs!...... Demande toute ma fortune, ce sera plus tôt fait.

—Ecoutez donc, mon père, vous dites sans cesse que si vous tenez à la fortune, ce n'est pas pour vous, mais pour vos enfants! Que tout ce que vous possédez est à nous...... Si j'ai moitié du revenu, c'est-à-dire vingt-cinq mille livres de rente, je puis bien en prendre six.

—Après moi, monsieur, s'il vous plaît.

—Ah! mon père......

—Vous êtes bien pressé.......

—Mon père, dit Cédric tristement, j'aime mieux une de vos caresses que des millions à dépenser après vous....... Ainsi, vous voyez que je ne suis pas pressé.

—Allons, dit M. Pontarlier tout à fait radouci, on peut peut-être s'arranger; je ferai des sacrifices; tu rabattras un peu de tes prétentions.

—C'est cela, dit Goubin, il n'y a que le premier écu qui coûte!

—Je sais qu'il faut que jeunesse s'amuse, reprit le bon père. Si je te donnais un billet de cinq cent francs.

—Non, six mille.

—Tu es fou... Et que pourrais tu en faire?

—Cet argent est destiné à un usage sacré!...

—Et que vous approuveriez moins que personne s'il s'agissait de le dépenser pour un cheval ou pour une maîtresse.

—Je crains de deviner, dit M. Pontarlier fronçant le sourcil.

—Allons, mon père, devinez.

—Ta société secrète....

—A besoin que ses enfants se cotisent pour elle, oui, mon père.

—Et j'irais te donner de l'argent là, s'écria M. Pontarlier en se levant, j'aiderais à des complots diaboliques qui achèveront de me ruiner, de me tuer.

—Calmez vous, mon père.

—Du calme, c'est bientôt dit...... quand tu veux que je sacrifie six mille francs!

—Nous sommes tout prêts, monsieur, à sacrifier notre vie, dit vivement Goubin.

—Vous aussi!... Je m'en doutais.... Vous êtes de cette société des......

—Des *Campagnons de la nuit.*

—Quel affreux nom!...... J'avais entendu parler des carbonari.

—C'est la même chose.

—Oui.... des charbonniers, des hommes de nuit.... C'est toujours noir comme le diable.... Et que voulez vous, messieurs de la nuit?

—Des réformes salutaires.

—Ça se comprend...... des réformes à la fortune de ceux qui en ont trop à vos yeux.

—Non, dit Cédric, car il n'y aura plus de fortune outrageante quand il n'y aura plus de pauvreté déplorable...... et c'est à quoi nous tendons. Quand tous les hommes auront de quoi vivre, la fortune ne sera plus, comme la beauté, qu'un ornement, un charme de plus, que nul n'aura le droit d'accuser... Riches, priez donc pour qu'il n'y ait plus de pauvres, pour qu'on vous admire, qu'on vous aime, au lieu de voir en vous l'expression d'une injustice odieuse.

—Mais vous ne changerez pas l'ordre des choses, vous ne ferez jamais que tous les hommes soient riches.

—Non, mais qu'ils aient l'existence assurée... qu'il n'y ait plus dans la fortune que l'inégalité régnant dans la nature, où quelques-uns sont beaux, les autres laids, mais où tous ont les organes nécessaires.

—C'est impossible.

—Alors, que le monde s'abîme!

—Peste! comme vous y allez!

—Oui, s'il faut qu'une foule d'êtres viennent toujours sur terre pour y traîner la faim! et rentrer dans la fosse sans avoir touché à aucun fruit de ce monde, il n'y a pas d'existence pour eux; il n'y a pas de bonheur non plus, pas de nuits paisibles pour les hommes de cœur qui voient leurs frères éternellement languir, souffrir...... Il vaut mieux que l'univers s'engloutisse.

—A la bonne heure!

—Mais non! cela n'est pas dans les décrets de Dieu...... Quand je regarde ce désordre du monde, quand je vois tant de misères d'un côté, tant de richesses inutiles de l'autre, il me semble que le ciel se voile..... J'attends, sans savoir quand il viendra; un temps meilleur pour les hommes, et le retour du soleil!

—Il suffit de la charité pour te satisfaire.... fais l'aumône.

—L'aumône! c'est cela..... toujours l'aumône, le dernier degré de la misère! Si dans une famille on donnait tout à l'aîné pour qu'il fit la charité à ses frères, on trouverait cela bien injuste. Pourquoi dans la famille humaine, en est-il ainsi? De quel droit impose-vous à un homme de recevoir le don de la pitié, quand il est aussi digne de posséder que vous?

—Alors, monsieur, pourquoi donnez-vous tout mon argent aux pauvres, si c'est leur faire injure?

—A présent, je crois bien!..... Il n'y a pas d'autre ressource pour eux..... Dans le temps où nous vivons, la charité, mon Dieu, c'est ce qu'il y a de plus beau au monde...... La charité est le baume divin qu'on vient poser sur une blessure en attendant qu'elle guérisse... mais est-ce une raison pour vouloir qu'elle ne guérisse jamais?...... Tenez, laissons cela, mon père...... c'est un sujet où nous nous querellons éternellement sans nous comprendre.

—Non, morbleu! nous ne nous entendons pas, parce que vous demandez toujours des améliorations avec la hache à la main, en portant partout la destruction, en amenant des bouleversements qui font cent fois plus de mal d'un côté qu'ils n'en effacent de l'autre, qui déchaînent sur le monde la discorde, le trouble, l'enfer.

—Oui, dit Goubin, pour quelques jours......

—Mais ces jours, je ne veux pas les voir... dit impétueusement le propriétaire; je déteste les révolutions avec autant d'ardeur que vous en avez à les faire..... Je m'y opposerai de tout mon pouvoir. Et, pour commencer, je proteste contre votre société des *Rôdeurs de nuit*.

—*Des Compagnons de la nuit.*

—Je proteste d'avance contre tous ces actes et complots.....

M. Pontarlier réfléchit.

—Voyons, reprit-il, où passe-t-on pour aller à cet antre de conspiration?

—Pourquoi demandez-vous cela! dit Cédric.

—Parce que je veux m'y présenter aussi, moi!

—Vous, mon père!

—Pourquoi pas!.... Vous voulez tous la liberté, l'égalité: les uns en créant une société nouvelle, les autres en ramenant l'Empire, la République, ou je ne sais quoi!.. Eh bien, je veux faire une motion aussi, moi...... oui, moi-même.

—Vraiment!

—Oui, je veux proposer qu'on reste tranquille... et je parlerai si fort, qu'il faudra bien qu'on m'entende. (*A continuer.*)

Service funèbre.

Un service funèbre sera célébré lundi, 16 juin, à 7 heures et demie du matin, à la cathédrale St Louis, à la mémoire de feue Mme CAROLINE LALLANDE. Les amis et connaissances de la famille sont invités à y assister. 13 juin—2

LOUISIANA ACADEMY.

Les cours de cette institution, dirigée par M. A. FERRIER, ancien professeur de l'Université, sont en pleine activité.

Les classes de grec et de latin, ouvertes aux élèves sans rétribution supplémentaire, sont toujours confiées à l'habile direction de M. G. Gessner.

Les personnes qui désirent des prospectus peuvent s'adresser à l'institution, rue Hôpital, No 78, entre Royale et Bourbon. 9juin—3m

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE ORLEANS, *Vendredi soir, 13 juin.*

SUCRE—Il s'est vendu 50 boucauts à 3½ cts l'ordinaire, 4 le fair, 5 le fully fair, et 5½ le prime; 60 boucauts de fully fair, sur la Levée, à 5 cts, et 60 de fair à des conditions particulières. Il y a eu d'autres ventes sur la Levée, mais à des conditions que nous ignorons. Il n'y a pas eu de demande de choix et de clarifié. Il a été vendu 707 boucauts, dont une partie considérable avait été vendue sur habitation.

MÉLASSE—Nous n'avons point reçu de mélasse aujourd'hui. Aucune vente digne de remarque n'a eu lieu en magasin.

MAÏS—Détail seulement, à $1 50 cts à $1 75 le boisseau.

SEL—Très faible demande en détail à $4 50 @ $5 le gros de Liverpool, $7 le sac de fin, et $4 [illegible] à $5 le sac (de deux boisseaux) du Turks Island.

Marché de New-York, 31 mai—COTON—Il y a plus de demande de coton par les steamers, et les prix sont légèrement plus fermes. Les ventes des trois jours ont été de 4,000 balles. Les cours sont: Middling Upland et Floride 31, Mobile 31½, N. Orléans et Texas 32—Good Middling Upland 32, Floride 32, Mobile 32½, N. Orléans et Texas 33. Les arrivages ont été de 5?7 balles dans les trois jours, venant de Honduras, Havane, Port-au-Prince, &c.

MÉLASSES—Bonne demande pour la consommation—Vente de 3?3 boucauts et 165 barils Cuba Muscovado de 25 à 36 cts; 100 boucauts Porto Rico 34 à 37 cts.

SUCRE—Les demandes ont été soutenues, mais faibles. 315 boucauts Porto Rico 7½ à 8½; 10 St-Thomas 6¾; 65 St-Eustache 7; 303 Havane 7 à 7½; 15,316 Manille 7¾.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

Pas d'expédition à la Douane.

ARRIVÉS HIER.

Bel. à Fanny Laidlaw, ——, Ile aux Vaisseaux.
Goelette Lovett, Peacock, Ile aux Vaisseaux.
Goelette Kiddie, de la Côte.
Goelette Tonnerre, de la Côte.
Steamboat Empire Parish, Boyd, Pointe Coupée.

Montant le fleuve.

Navire anglais Medina, Davis, de Liverpool via la Havane.
Navire anglais Theodore Koch, de Liverpool, par la voie de la Havane.
Navire Booth, de Calcutta et Havane.
Navire Havelock, Seeger, Boston.
Navire Nightingale, ——, Key West.
Barque française Henriette, Raill, Bordeaux.
Barque française Cognac, Guillemin, Marseille.
Goelette anglaise Aster, ——, Rio Grande.

MEMORANDA.

Sont en charge à New York pour la Nouvelle Orléans—7 juin, steamship Trade Wind, Delancy; 2 juin, navire Galena, Lovett; barque Wave Crest, Harris; 5 juin, barque Tibbits, [illegible]; devant partir bientôt, barque Jessie Smith, Anderson; barque Young America, [illegible]; Motrahhsee, Peters; goelette Sophia [illegible].

Expédiés de New York pour la Nouvelle-Orléans, le 30 mai—goelette Henry Nutt, Baker.

Expédiés de Boston pour la Nouvelle-Orléans—le 27 mai—Barque Seycrofton, Weston, brick Darien, Henry; goelette S. H. Howard, Nickelson.

IMPORTATIONS.

De la Côte—Par la goelette Kiddie — 15 boucauts de sucre.

De la Côte — Par la goelette Tonnerre— 35 boucauts sucre.

De Pointe Coupée—Par le steamboat Empire City — 473 boucauts sucre, 180 barils rum et divers autres articles.

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 14 juin 1862

Arrivés pendant la semaine, 345 têtes de Texas et 34 veaux. Montant du stock vendu 400 boeufs du Texas, 30 moutons et 115 veaux. Restant à vendre, 20 boeufs et 21 veaux.

PRIX

Boeufs du Texas, 1re qualité, par livre net	20 @ —
" " 2e qualité, "	6 @ —
" " 3e " par livre, net	[illegible]
Veaux, par tête	15 @ —
Porcs, par 100 livres, gross	20 @ —

ATTENTION.

Nous appelons l'attention du commerce en général sur la vente à l'encan qui aura lieu aujourd'hui, à dix heures du matin, au magasin de Francis Fernandez, au coin des rues de Chartres et St-Louis. Les articles suivants seront offerts en vente:

1500 livres cuir à semelles.
8 douzaines boites de cirage;
17 do eau de Cologne;
4 do veau pour chaussures,
et divers articles pour cordonniers.

Aussi, un lot de liqueurs, cognacs, etc. Aussi à midi, UN LOT DE MEUBLES.

R. Scott, encanteur, vend aujourd'hui, à 9 heures, au No 54, rue des Magasins, en face du Consulat de France,—Raisins, pois, gants, savon de Marseilles et de Castille, eau-de-vie, whisky, fromage, chandelles, huile de graisse, harengs, vin de Catalogne, vins en caisses, cigares de la Havane, &c. Pour les détails voyez l'avertissement.

Avis aux passagers par le ROANOKE.

Le steamship ROANOKE ayant été retenu par une force majeure, partira pour New-York demain matin à 8 heures, au lieu de [illegible] et ne touchera à aucun point intermédiaire. Les passagers pour New York sont invités à être ponctuels.

Les passagers pour la Havane seront remboursés à notre bureau, sur la remise de leurs billets.

14 juin—1 WARNEKEN & Co, rue de l'Union, No 41.

On demande à acheter

DE BONS LIVRES ET DICTIONNAIRES en toutes langues, neufs ou d'occasion

Chez M. BRETTE, 13 rue St-Charles

13 juin—4f

ON DONNE DE L'OR

Pour des billets et des tickets d'omnibus

Chez M. BRETTE, 13 rue St Charles

12juin—6f

AVIS D'ENCAN.

Le soussigné ayant formé une société avec M. E. Roger, informe ses amis et le public qu'il a recommencé les affaires d'encan et de commission sous la raison sociale de E. ROGER & Co., à leur magasin d'encan Nos 45 et 47 rue de la Vieille Levée.

Nouvelle-Orléans, le 14 juin 1862. HENRY SAMORY.

Se référant à l'avis ci-dessus, les soussignés prient respectueusement leurs amis et le public de leur continuer le patronage libéral accordé à leur ancienne maison.

Jours de vente—mardis, jeudis et samedis.

Avances libérales sur consignations et ventes à terme, correspondances et commission raisonnables.

Nlle-Orléans, le 14 juin 1862. E. ROGER & CO.

14juin—6f

A∴ L∴ G∴ D∴ G∴ A∴ D∴ L∴ U∴

La R∴ L∴ La Persévérance No 2 sous la juridiction du Sup∴ Cons∴ des 33mes pour l'Etat de la Louisiane, procédera à l'initiation de plusieurs p∴ au 1er degré, CE SOIR, à 8 heures précises, en son local ordinaire rue St-Louis, entre Royale et Chartres.

Tous les F∴ F∴ M∴ M∴ en général et les membres de [illegible] en particulier sont priés d'y assister.

Par ordre du Vén∴ M∴ HENRY HABERT, Secret.

14juin—1f

GARDE FRANÇAISE.

Le conseil d'administration du régiment se réunira LUNDI, 16 du courant, à 8 heures du soir, à la caserne, rue Douane, pour affaires importantes.

Le colonel, E. MANINT.
Le capitaine adjudant major, LACOUTURE.
14juin—1f

BRIGADE FRANÇAISE.

Légion française, 1er régiment, 3e compagnie.

Tous les membres de cette compagnie sont invités à se réunir demain, DIMANCHE, 15 courant, à 7 heures précises, à la Loge de la Parfaite Union. On est prié d'être ponctuel. De la part du capitaine, DENIS CAZEN

14 juin—1

RESTAURANT VICTOR.

Le Restaurant Victor, rue Toulouse, 23, fermé momentanément pour cause de réparations, fera sa réouverture DIMANCHE, 15 courant. 14 juin—1

Farine! Farine! Farine!

Le public est prévenu que 400 barils de FARINE, en débarquement du Blackstone, se trouvent déposés sur la Levée au pied de la rue Marigny, 3me district et que cette farine marquée double extra, sera vendue aux familles, par baril, au prix de vingt et une piastres ($21). 14 juin—3

Sel fin.

Deux mille sacs de sel fin—A vendre par STAFFORD & McGILL, Rue des Magasins, No 58. 14 juin—2f

OR AMERICAIN, DOUBLONS ESPAGNOLS, OR FRANÇAIS, OR ANGLAIS, Piastres Mexicaines,

A vendre par Wm L. CUSHING, No 11 rue du Camp. 14 juin—3f

Chaux! Chaux!

255, Promenade Carondelet, Nlle-Orléans.

Le soussigné a l'honneur d'informer respectueusement messieurs les entrepreneurs, constructeurs, maçons et le public en général, qu'il a établi une grande usine à chaux de coquilles dans l'ancien Jardin [illegible] No 255, Promenade Carondelet, (Vieux Bassin). Il peut fournir journellement une grande quantité de chaux d'excellente qualité, et au plus bas prix du marché. Des conditions avantageuses seront faites à messieurs les marchands de fournitures de matériaux de constructions. J. MAURICE CESSAC.

13juin—3f

Demande d'emploi.

Une demoiselle française désire trouver à s'employer dans une famille comme cuisinière et pour faire le ménage. S'adresser No 165, rue Royale, entre Toulouse et St Pierre. 13juin—3f

Jn. DUFAUT, Rue Royale, 91,

Reçu par steamer Roanoke—

Un grand assortiment de cuirs pour semelles, blanc et rouge.

300 douzaines veaux Lemoine, Ogerau et autres marques des meilleures fabriques françaises; marquins pour hommes et femmes; vernis, chevreaux, prunelle et autres articles pour cordonniers.

120 paires souliers de toile, cloqués en cuir, assortis de numéros.

Tous ces articles seront vendus à très bas prix pour comptant. 12 juin—3f

Chaussures, Chapeaux, cuirs, &c.

Venant d'être reçus, par les steamers Blackstone et Roanoke, une grande consignation des marchandises suivantes qui seront vendues à TRES BON MARCHÉ pour clore le stock de suite—

Chapeaux de paille, toutes variétés, pour hommes et enfants.
Chapeaux et Bonnets pour dames et demoiselles, garnis et non garnis.
Bottes et Souliers de toutes variétés, pour hommes et jeunes gens.
Guêtres, savattes, &c. toutes variétés, pour dames et demoiselles.
Jupons, dito, dito.
Cuir à semelles, peaux de veau.
Tabac coupé fin et tabac à priser.
Beurre et fromage, Pound Orange & Co.
Rubans, coton à boudre et aiguilles, fil à toile d'Alsace.
Fournitures de bureaux. JOHN D. READ, Rue de la Douane No 53.
13 juin—12

SAVON, sardines, plomb et [illegible], à vendre par E. J. HART & Co., Rue Tchoupitoulas, Nos 77 et 79.

VINS, madère, sherry, champagne, vin rouge, à vendre par E. J. HART & Co., Rue Tchoupitoulas, Nos 77 et 79. 6 juin

EAU-DE-VIE, genièvre, rhum, à vendre par E. J. HART & Co., Rue Tchoupitoulas, Nos 77 et 79.

PETITS POIS—10 caisses de [illegible] demi-boîtes petits pois à vendre par S. D. GRATIAA & CO, 16 rue Douane.

POUR NEW-YORK.

Le steamship ROANOKE, capitaine Couch, partira pour New York, par la voie de la Havane, SAMEDI MATIN, 14 du courant, à 9 heures précises. Les passagers sont priés d'envoyer à bord, vendredi après-midi, le bagage qui n'est pas nécessaire dans le voyage.

13 juin—2 WARNEKEN & Co. 41 rue de l'Union.

Pour Minatitlan, Mexique

Le beau navire MOZARINE, capitaine Saunders, partira le 18 juin. Pour passage d'entrepont et fret, s'adresser à bord, devant No 27, 2me district. 12 juin—4

J. LEVOIS & Co.

LIQUIDATION DEFINITIVE DE TOUT LE STOCK DE MARCHANDISES

A TRÈS BAS PRIX,

A partir de lundi 2 juin.

J. LEVOIS & CO., Encoignure Canal et Bourbon.

9juin—6—3fpef

Farine de Maïs.

Il a été établi, dans l'intérêt des pauvres, un moulin à farine de maïs, dans les bâtisses qu'occupaient Cook & Brother, à l'encoignure des rues South Market et Levée. On vendra l'article, en petites quantités seulement, à raison de $1 60, @ $2 25 et @ $2 50 le boisseau, selon la qualité. JAS BEGGS, JAS DAVIS } Comité. 12juin

Succursales de Moulin à farine de Maïs.

1er, 2e, 3e et 4e Districts.

Les succursales de ce moulin ont été établies comme suit:

Premier District—Robert McLeay, grocerie, à l'encoignure des rues Camp et Liberté.
Deuxième District—Rue Ste-Anne, entre les rues Marais et Villeré.
Troisième District—A l'encoignure des rues Grands Hommes et Champs-Elysées.
Quatrième District—Dans la rue Sorapuru, No 14.

On peut se procurer, aux endroits indiqués ci-dessus, de la farine de maïs, en petites quantités, pour les familles seulement. JAS BEGGS, JAS DAVIS } Comité. 8juin

Demande de Cuisinière.

On demande de suite une cuisinière, blanche ou de couleur. S'adresser rue Dryades, No 1?3, entre Poydras et Perdido. 12 juin—3f

A louer

La partie supérieure de la grande maison en brique située dans la rue Royale, No 2?8. Également, le magasin, qui occupe le rez-de-chaussée de la même maison. S'adresser à THEO. [illegible] 12juin

Thé.

60 demi-boîtes thé noir ou thé vert, frais et de belle qualité, à vendre par WARNEKEN & Co, Rue de l'Union No 41. 12 juin—3f

UNA casa de comercio de esta plaza necesita un dependiente para llevar los libros, y la correspondencia en español, ingles y frances.

Dirigirse bajo sobre A B dando los nombres de las personas que abonen, al despacho de l'Abeille.

Se consideraran confidenciales todas las comunicaciones. 10 junio.

Avis.

Le Docteur BIANCHINI s'étant retiré de l'exercice de la médecine, prie les malades de vouloir régler avec lui le plus tôt possible.

On le trouvera à toute heure chez lui, rue Bourbon, No 1?7 entre St Louis et Conti. 10juin—6f

Campagne à Lewisburg, à louer.

UNE JOLIE MAISON MEUBLÉE, avec JARDIN et dépendances agréablement située sur [illegible]. S'adresser chez A. TOE WATER, chez Eternod à Piaget, No 46 rue de Chartres. 11 juin—6

Sulfate de Quinine.

CINQ CENTS onces sulfate de quinine de Pelletier, à vendre par NEGREPONTE & GLASTO, Rue Gravier No 17. 11 juin—6f

Sucre! Sucre!

ENVIRON 40 boucauts, sur habitation sur la côte, à 40 milles au-dessus de la ville, à vendre par LOUIS E MAXENT, Rue Toulouse, No 36. 9juin—9f

Bureau du Commissaire du Premier District de dessèchement.

Hôtel de Ville, No 30 Nelle Orléans, 12 mai 1862.

Tous les propriétaires de terres situées dans le Premier District de dessèchement, [illegible] borné par le fleuve Mississippi en face de la rue [illegible] et le Lac Pontchartrain derrière, le Bayou St Jean [illegible] sont invités à payer au bureau [illegible]

N. E. BAILY, Président.

GRAND ASSORTIMENT DE

BOIS ET CHARBON,

A vendre en gros et en détail, A DES PRIX TRES MODERES, Par J. PETERSON, Rue Dauphine, entre Bienville et Douane. 6 mai—1m

VICTOR DUBOIS,

(Successeur de JULES BOISSE)

Salon pour la barbe et la coupe des cheveux

Rue Bienville, près Chartres.

Fait sur commande Perruques, Toupets, Nattes, Bandeaux etc.

L. C. Barbier & A. T. Wurtemberg,

Importateurs et fabricants de toutes espèces de cigares, Rue Front Levée No 37 et Rue Poydras No [illegible]. 17 mars

Vins et Cognac.

20 DEMI pipes vins Catalans, 50 barriques vins de Bordeaux pour familles, 20 futailles cognac, 15 q Madère, 200 caisses vins rouge et blanc. Rue St Louis, No 85, entre Royale et Bourbon. J. BRUGERE. 21 avril—1m

VACCIN.

MME MAURY prévient ses clients et le public qu'on trouvera du vaccin frais chez elle, le LUNDI et le SAMEDI à onze heures précises.—Rue Bourbon, No 214, entre Dumaine et St Philippe. 12mai—

FONDERIE SHAKSPEARE,

No 280, RUE GIROD

John Geddes—Joseph Shakspeare—S. Swoop

Geddes, Shakspeare & Co,

Fondeurs en fer et en cuivre et Mécaniciens,

FABRIQUE de machines à vapeur, moulins à sucre, scieries, machines à dessèchement, pièces pour moulins, grilles, façades en fer, colonnes, poids pour fenêtres, &c.

Travaux de forgerons dans tous les genres. Sept—6m.

RHUM ET ALCOHOL.

RAFINERIE de la Louisiane. Constamment en mains en quantité à la convenance des acheteurs. LAUVE & LEBLANC, 17 et 19 rue Toulouse. 11 fev—

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

La société GIQUEL & JAMISON, qui a existé dans cette ville depuis 1844, a été dissoute le 1er mai. L'un ou l'autre des associés signera en liquidation seulement. Les livres et les comptes sont au bureau de M. E. Giquel, qui a acheté le stock et qui continuera les affaires en son nom et pour son propre compte. N. B.—Les personnes qui doivent à l'ancienne maison sont priées de venir s'acquitter immédiatement. GIQUEL & JAMISON, Rue du Canal, No 126, en liquidation.

Nlle Orléans, 2 juin 1862. 2 juin—1m

E. GIQUEL,

Successeur de Giquel & Jamison, RUE DU CANAL, No 126,

Ayant acheté tout le stock de MARCHANDISES SECHES de l'ancienne maison Giquel & Jamison, l'offrira à des PRIX TRES REDUITS, à partir de LUNDI, 2 juin. E. GIQUEL, Rue du Canal, No 126. 2 juin—1m

Bateaux tirés par des chevaux.

DES HORSE BOATS partiront tous les dimanches de la station des chars du Bayou St-Jean, jusqu'au lac.

Départ du Bayou.		Départ du Lac.	
A. M.	6½	A. M.	7½
	7½		8½
	8½		9½
	9½		10½
	10½		11½
P. M.	3½	P. M.	4½
	4½		5½
	5½		6½
	6½		7

6 juin—15f

RAFFINERIE A LA VAPEUR, DU CRESCENT CITY.

SUCRE EN PAINS. SUCRE CONCASSÉ, PULVÉRISÉ, GRANULÉ ET CLARIFIÉ,

Mélasse et sirops doublement raffinés, Et valant tous ceux que fabrique le Nord.

A. THOMSON & Co., Rue Tchoupitoulas, No 48. 21jan—6m

Demande de meubles de seconde main.

Le soussigné continue d'acheter, aux prix les plus élevés du comptant, toutes espèces de meubles de seconde main, pianos, &c. Échange et réparation de meubles. S. T. CASANAVE, rue de la Douane, No 186, près Dauphine. 9 mai—30f

Houblon, Houblon, Houblon.

300 LIVRES de houblon de la dernière récolte, qualité supérieure, à vendre par CUSACHS & OGDEN, Encoignure Royale et St Philippe. 6juin—10f

Acide Sulfurique.

10 CARBOYS acide sulfurique, haut degré, à vendre par CUSACHS & OGDEN, Encoignure Royale et St-Philippe. 6juin—10f

INSTITUT ST-LOUIS POUR LES DEMOISELLES,

Dirigé par Mme DERON,

275....RUE DAUPHINE....275.

On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement, ou chez les principaux libraires. 31 août—1an—tlj

Institution Collégiale de la Nouvelle-Orléans, 202, rue du Camp.

Dirigée par Mme Ed. LOCQUET.

Cet établissement dont les succès sont toujours croissant, a rouvert ses classes lundi, 16 septembre. La directrice engage les élèves à être ponctuelles, afin de ne perdre aucun des avantages résultant d'un cours complet.

Pour renseignements, s'adresser à la principale, rue du Camp, ou par la poste, boite 2,136. 6 sept—6m

INSTITUT St-CHARLES.

MME MACÉ annonce respectueusement aux parents de ses élèves et aux familles qui désireraient lui confier leurs enfants, que les classes restent ouvertes et que les cours continueront comme par le passé.

SAVON Winchester—Quelques caisses en magasin, à vendre par QUEYROUZE FRÈRES.

VENTES A L'ENCAN.

R SCOTT, encanteur, 54 rue des Magasins, encoignure Natchez.

SAMEDI, 14 juin, à 10 heures.

15,000 cigares de la Havane; 40 caisses savon de Marseille;
100 caisses St Julien; 20 caisses savon de Castille;
100 caisses Haut Sauterne, 10 barriques vin de Catalogne;
150 caisses savon; 30 barils whisky;
12 tierçons riz de la Caroline; 30 barils brandy de New York;
400 ¼ boîtes raisins; 20 barriques porter, 12 bouteilles;
200 ½ boîtes raisins; 20 caisses sucre en pains de N. Y.;
60 fromages anglais; 20 caisses cidre champagne;
20 caisses et paniers huile d'olive; 20 barils graisse;
20 boîtes savon de N. Y. et de Phil; 20 boites amidon de N. Y.;
50 boîtes chandelles de l'étoile; 25 boites savon de toilette;
100 boites harengs; 20 boites chandelles de suif;
10 tierçons porc salé; 10 barils huile de graisse.

—EGALEMENT—

Pêches à l'eau-de-vie, genièvre et cognac en caisses, Vermouth, cannelle, cigares allemands, tabac, vieux whisky, brosses, écrit-, papier à envelope, cirage, rum, prunes, balances, &c. &c. 14 juin

Terrain faisant face à la rue Conti. PAR G. LEAUMONT, BLACHE & CO.

SAMEDI 14 courant, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues de la Douane et Canal,

Un lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Conti, St-Louis, Rampart et Prieur, désigné par le No 18 sur un plan dressé par Jos. Pilié, en date du 1er mai 1849, déposé en l'étude de J. L. McCay, alors notaire en cette ville; ledit lot de terre mesurant 27 pieds de face à la rue Conti, sur 106 pieds 1 pouce et 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant, en billets de banque de la ville.

Acte de vente pardevant M. Hahn, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 11 juin—4

Maison et Terrain dans la rue de la Douane, entre les rues Franklin et Trêmé.

PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur. Bourse des Négociants et Encanteurs.

Il sera vendu à l'encan, samedi 14 juin, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs,

UN TERRAIN situé dans l'Ilet compris entre les rues Franklin, Trêmé, Douane et Bienville, ayant 20 pieds 7 pouces 6 lignes de face à la rue de la Douane sur 1?7 pieds de profondeur. Ensemble toutes les améliorations qui se trouvent dessus, comprenant une maison en briques, à deux étages, avec installations de gaz, water work, cuisine en briques à étage, et chambres à domestiques.

Termes et conditions—comptant. 10 juin—5

Groceries à l'encan. PAR E. M. JACOBS, encanteur.

Il sera vendu à l'encan, samedi 14 du courant, à 10 heures du matin, à l'encoignure des rues Carondelet et Louisa, 3me District, un lot de groceries consistant en vins, liqueurs, sucres, charcuterie, riz, savon, amidon, vaisselle et groceries en général.

Conditions—Comptant. 11 juin

Vente de 84 terrains dans le 3me District.

PAR GARDNER SMITH & Cie, encanteurs.

SAMEDI 14 juin 1862, à midi, il sera vendu, à l'encan, à la Bourse des Marchands—

84 terrains situés dans le Troisième District, dans le voisinage de la Presse à coton de la Levée, en lots, au gré des acheteurs. Le tout d'après le plan.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit, avec 8 pour cent d'intérêt et hypothèque. L'acquéreur pourra escompter ses billets à huit pour cent.

Les actes de vente pardevant A. Abat, notaire public, aux frais des acquéreurs. 13juin

Articles pour Cordonniers. PAR FRANCIS FERNANDEZ.

SAMEDI, 14 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu sans réserve aucune, à son magasin d'encan, au coin des rues Chartres et St-Louis—

30 livres peaux, 4 douzaines peaux de veau; 2 livres élastique pour souliers, cirage; cuir, souliers vides, boîtes à souliers; marchandises sèches de saison, &c. &c.

Conditions—comptant. 14 juin

Avis aux Cordonniers. 1,500 livres cuir à semelles.

PAR FRANCIS FERNANDEZ

AUJOURD'HUI samedi, 14 du courant, il sera vendu sans réserve, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, encoignure Chartres et St-Louis—

1,500 livres cuir à semelles en partie lot.

Conditions—comptant. 14 juin

Fonds d'un café à l'encan. Cognac, whisky, madère, absinthe, verres à bière, carrafes, &c.

PAR FRANCIS FERNANDEZ.

SAMEDI, 14 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu sans réserve aucune, à son magasin d'encan, encoignure Chartres et St-Louis—

Le fonds d'un café, consistant en partie de cognac, whisky, absinthe, sirops, bitters, gin, et autres liqueurs fines assorties, aussi verres, carrafes, &c. &c.

14 juin

VENTES JUDICIAIRES.

Vente par le shérif de la paroisse d'Orléans à l'effet d'opérer un partage—Dame C. V. Jonte, tutrice &c, vs D. C. Labatt.

DEUXIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 13,775—"Action en partage"— En vertu d'un décret rendu le [illegible] 1862 et dirigé le 17 d'avril 1862 et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI 14 de juin 1862, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour un partage, à l'adjudication de—

UN TERRAIN vague, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans et désigné par le No Un, dans l'îlet borné par les rues Jackson (aujourd'hui Gasquet), Dorgenois, du Canal et Broad, conformément au plan dressé par Jean Comm[illegible], voyer, le 10 d'octobre 1844 et déposé pour recours, en l'étude de P. P. Labarre, ci-devant notaire public en cette ville.

Ledit terrain forme l'angle des rues Jackson et Dorgenois, et mesure vingt sept pieds de face à la rue Jackson (aujourd'hui Gasquet), sur cent pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

CONDITIONS—Un tiers du prix payable comptant et la balance à un et deux ans de crédit, garantie par hypothèque spéciale, portant intérêt au taux de six pour cent l'an, de la date jusqu'à échéance et de huit pour cent après échéance.

JOHN P. WALDEN, Shérif de la paroisse d'Orléans.

13mai—13,29 30, juin 7,14

Vente par le shérif de la paroisse d'Orléans à l'effet d'opérer un partage—Succession de C. V. Jonte.

DEUXIÈME Cour de District de la Nouvelle Orléans—No 17,026—"Actions en partage"—En vertu d'un décret rendu le 4 de juin 1862 et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mardi 8 de juillet 1862, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour un partage, à l'adjudication de—

TROIS TERRAINS vagues, situés dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans et désignés par les Nos Deux, Trois, et Sept, dans l'îlet borné par les rues Jackson (aujourd'hui Gasquet), Dorgenois, du Canal et Broad, conformément au plan dressé par Jean Comm[illegible], voyer, le 10 d'octobre 1844 et déposé pour recours, en l'étude de P. P. Labarre, ci-devant notaire public en cette ville.

Lesdits terrains ayant les dimensions suivantes, savoir—Les Nos Deux et Trois, chacun, vingt-sept pieds de face à la rue Jackson (aujourd'hui Gasquet) sur cent pieds de profondeur, entre lignes parallèles.—Le No Sept, vingt sept pieds de face à la rue Jackson (aujourd'hui Gasquet), la même mesure dans le fond, sur cent et quatre-vingt-neuf pieds dix pouces et quatre lignes de profondeur.

CONDITIONS—Un tiers du prix payable comptant et la balance à un et deux ans de crédit, garantie par hypothèque spéciale, portant intérêt au taux de six pour cent l'an, de la date jusqu'à échéance et de huit pour cent après échéance.

JOHN P. WALDEN, Shérif de la paroisse d'Orléans.

6 juin—14,28 juil 1,8

Compagnie d'Assurance Mutuelle DES MARCHANDS de la Nlle-ORLEANS.

HUITIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Montant des primes pour l'année expirée le 31 mai 1862 y compris les primes non expirées de l'année précédente:

Sur les risques d'incendie		$718,752 37
Sur les risques des rivières		48,644 7?
Sur les risques des mers		85,847 57
Total des primes		$8??,0?? 9?
En moins—Primes non expirées le 31 mai 1862	218,310 00	
Primes remboursées	32,016 85	250,326 85
Montant net des primes le 31 mai 1862		$[illegible],716 85
Pertes payées dans la même année:		
Sur les risques d'incendie	$[illegible],983 36	
Sur les risques des rivières	25,5?6 ??	
Sur les risques des mers	72,276 96	
	$[illegible]1,758 36	
Remboursé, 10 pour cent	12,956 97	
Taxes	16,7?? 2?	
Réassurances, dépenses, profits, pertes, intérêt en moins	$71,60? 3?	$412,915 19
Bénéfice net		$19?,?01 66
Montant net des primes au 31 mai 1862		$[illegible],716 85
En moins: Montant des primes sur lesquelles il a été remboursé 10 pour cent		122,?? 1 70
Montant participant aux profits		$[illegible],415 15
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Dépôts en Banque		$181,950 5?
Billets de prime		14?,5?? ?0
Billets garantis par hypothèque ou nantissement		446,263 65
Actions de Banque et Bons		2?0,?54 2?
Propriété foncière		2?,420 62
Dû pour primes et en voie de perception		38,452 73
Actions du Southern Shoe Manufactory		1,000 00
Scrips des Compagnies Mutuelles		3,640 00
		$1,3??,915 72
En moins:		
Primes non expirées	$218,310 00	
Intérêts à payer sur les scrips	44,131 20	
Scrips et intérêts dûs et non réclamés	27,129 83	289,574 03
Actif net		$[illegible],441 64

ETAT DE LA LOUISIANE, PAROISSE D'ORLÉANS.

Qu'on se souvienne que le 5 juin 1862, pardevant moi, soussigné, juge de paix dans et pour la dite paroisse, se sont présentés, John Pemberton, président, et Charles Lesassier, secrétaire de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nouvelle-Orléans, lesquels ayant été dûment assermentés, conformément à la loi, ont déclaré que le tableau ci-annexé est exact et une copie conforme aux livres de la Compagnie.

JOHN PEMBERTON, Président.
CHARLES LESASSIER, Secrétaire.

Assermenté et signé devant moi, ce 5 juin 1862.
ARTHUR SAUCIER, Troisième Juge de Paix.

A une assemblée des directeurs tenue ce jour, il a été résolu de déclarer un dividende en scrip de 30 pour cent sur les primes nettes de l'année, pour lesquels des certificats de scrip seront émis le 1er août prochain. Il a été aussi résolu de payer, le second lundi de juillet prochain, six pour cent d'intérêts sur tous les scrips émis par la Compagnie. Aucun scrip ne sera payé avant que le capital de la Compagnie ait atteint le chiffre d'un million.

—DIRECTEURS—

G. Miltenberger, C. H. Slocomb, F. Maspero, Geo. Connelly, J. O. Nelson, J. R. Nivin; John Pemberton, David Urquhart, Jos Ménard, M. Puig, B. F. Voorhies. 6 juin

Compagnie d'Assurance Mutuelle DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

No 111, RUE DU CANAL.

CAPITAL SOUSCRIT $411,560.

—DIRECTEURS—

Alphonse Miltenberger, E. Rochereau, G. M. Wright, L. Millaudon, O. Lanes, J. M. Bonnabel; J. R. Gribble, P. O. Hobson, A. Reichard, A. Schreiber, S. M. Darcy, J. Tuyes.

Cette compagnie, qui a succédé à la Compagnie d'Assurance Mutuelle [illegible], assure contre les pertes par incendies, contre les [illegible].

J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

PAPIER à imprimer, de pour journaux, de pour [illegible], assortis, à vendre par E. J. HART & Co, Rue Tchoupitoulas, Nos 77 et 79.

VENTES A L'ENCAN.

Vente Péremptoire. — Rue de la Douane, No 61.

J'OFFRIRAI en vente samedi, 14 juin, et les jours suivants, jusqu'à ce que le tout soit vendu, en lots au gré des acheteurs—

5,000 caisses coton en bobines, 6 cordes, de la meilleure qualité,
5,000 do do 3 do do
6,000 caisses jupons,
300 do chemises pour hommes,
500 pièces étoffes à robes, lawns, &c.
500 do robes d'organdi,
1,500 coutils chinois et de Silesia,
1,000 cols brodés pour dames,
100 caisses bottes, souliers,
5 do toile écrue,
5 do coton écru pour chemises,
Epingles,

Egalement—Bonneterie, aiguilles, bretelles, mouchoirs, toutes qualités, mousselines à carreaux et unies, rasoirs, couteaux de poche, et un assortiment général de marchandises sèches et de fantaisie, venant d'être débarquées du steamer Marion.

ANDREW W. GILL, (Magasin de Louis Stern & Co.)

Egalement—30 caisses vêtements faits confectionnés pour ce marché. 14juin

Porc, Jambons passés au sucre, Huile de graisse et Beurre. PAR R. B. SYKES.

AUJOURD'HUI, à 11 heures, il sera vendu, à son magasin d'encan, dans la rue des Magasins, No 58, sur échantillons pris sur le navire, les marchandises suivantes, qui viennent d'être débarquées du "Roanoke"—

50 barils porc salé, 50 barils porc prime,
22 tierçons jambons passés au sucre,
10 demi barils fromages "English Dairy",
2 barils huile de graisse, 7 firquins de beurre.

Conditions—comptant—Les marchandises seront livrées immédiatement après la vente. 14juin

Cuir à semelles! Cuir à semelles! PAR R. B. SYKES.

AUJOURD'HUI, à 11 heures, il sera vendu, rue des Magasins, à son magasin d'encan, No 58—

150 rôles cuir à semelles, venant d'être débarqués du "Marion".

Conditions comptant, livraison immédiatement après la vente. 14juin

Papier à envelope! Papier à envelope! PAR R. B. SYKES.

AUJOURD'HUI, à 11 heures, sur échantillons, au No 58 rue des Magasins, en débarquement du "Marion"—

1000 rames papier à envelope.

Conditions, comptant, Livraison immédiatement après la vente. 14juin

Marchandises sèches, vêtements, jupons à cerceaux, chapeaux et marchandises de fantaisie. PAR HOFFMAN & MARKS.

UN grand assortiment bien choisi des susdites marchandises, importées récemment, sera vendu, par Hoffman & Marks, ce matin, à 10 heures, à leur magasin d'encan, rue de Chartres, No 63.

Egalement, 100 doux. jupons à cerceaux, dernier genre et de la meilleure qualité. 14juin

Amidon! Amidon! Amidon! PAR D. E. MORPHY, encanteur.

SAMEDI 14 juin 1862, à 10 heures du matin, il sera vendu, dans la rue des Magasins, No 47,
20 caisses amidon supérieur, en liv., papier d'une liv.
10 do do do
10 do do de Maïsena 40 livres,
5 do do amidon de maïs.
Conditions—Comptant. 9 juin

Bottes, Souliers et Brodequins. PAR D. E. MORPHY, encanteur.

SAMEDI, 14 juin 1862, à 11 heures du matin, il sera vendu, dans la rue des Magasins, No 47, au premier—

75 caisses bottes, souliers et brodequins.

Conditions—comptant sur livraison. 13juin

Whisky, ameublement, &c. Succession de veuve Pierre Rivière. PAR EUGÈNE TOURNÉ.

SAMEDI, 14 courant, il sera vendu en vertu d'un ordre de l'hon. J. Bermudez, juge de la seconde cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 5 juin 1862, pour compte de ladite succession—

A 11 heures du matin—Au Union Warehouse, au coin des rues Tchoupitoulas et Notre Dame, 45 barils whisky.

A [illegible] heures du matin, à la dernière résidence de la défunte rue [illegible] entre Ambuscade et Columbus, le mobilier consistant en lits, armoires, tables, chaises, pendules etc.

Conditions, comptant, à la livraison. 9 juin

Rubans & Marchandises sèches. PAR E. ROGER & Co, C SAMORY, encanteur.

MARDI, 17 juin, il sera vendu, à 10 heures, à leur magasin d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille Levée—

100 cartons rubans à chapeaux et cuirs.

—AUSSI—

250 lots marchandises sèches de saison, telles que: Toile d'Irlande, lins, [illegible], jaconas, mousselines, ginghams, [illegible], indiennes, cotons, bas, [illegible], mouchoirs, broderies &c.

Conditions—à la vente. 14juin

HOFFMAN et MARKS, 63......Rue de Chartres......63

AYANT ouvert un magasin d'encan général, sont prêts à recevoir des marchandises en consignation et donneront toute leur attention aux ventes du dehors. 14avril

AVIS.

Le soussigné annonce à ses amis et au public qu'il a transporté son bureau à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale (dans la Rotonde) où il s'occupera des ventes de propriétés foncières, d'esclaves et des meubles de toute espèce, [illegible] ventes au dehors et des ventes de meubles. M. BARNETT Jr. 9juin—3m

AVIS.

NOTICE est par le présent donnée par le soussigné, au porteur du billet ci-après décrit, de se présenter immédiatement pour en recevoir le montant, [illegible] Quatrième District de la Nouvelle-Orléans, lequel billet est de la somme de quinze cents piastres; il a été souscrit par le soussigné le 5 mai 1856, à son propre ordre et par lui endossé, et est payable à un jour de date, [illegible] notaire public, [illegible] le 5 mai 1858 [illegible] JOHN BARTCHY. 3 juin—10f

Moulin à coton de Lane.

FABRIQUE de fil de coton, ouate et cordes, à coton simples et en numéros assortis 5/12. Jefferson City, (Ln).

Bureau No 19, rue de l'Union, Nlle-Orléans. L. H. LANE, Propriétaire. 30 nov—7m

INSTITUTION FRANKLIN, POUR LES DEUX SEXES.

No 256, rue des Remparts, entre Ursulines et Hôpital.

J'AI l'honneur de prévenir les familles et le public qu'en date du 1er mars 1862 j'ai pris possession de l'Institution Franklin, rue des Remparts No 256, anciennement dirigée par M. A. T. Wurtemberg. Je prie les familles de vouloir bien visiter l'établissement qu'elles trouveront toujours dans un ordre et propreté.

M. Leroux, bien connu dans l'enseignement, s'occupe exclusivement des jeunes gens.

Rien ne me coûtera pour l'avancement de mes élèves. Pour les demoiselles le jeudi est consacré aux ouvrages de broderies et de couture. Les classes en anglais et en français commencent à 9 heures A. M. et finissent à 3 heures, P. M.

26 mars—3m—Jps La Directrice, A. ROUX

MAGASIN DE TAPIS, Rue de Chartres, No 19.

NOUS avons un grand assortiment de TAPIS, tels que
Wilton, Médaillon, velours,
Bruxelles, tapis à 3 plis
Ingrams, Hollande, Venise, &c. &c.
Egalement—Toile cirée de toutes qualités et largeurs,
Nattes blanches et en couleur;
Abat-jour, couvertures de tables, devants de cheminée et paillassons; dessous de table, &c. &c., que nous vendons à des prix modérés pour du comptant.
A. BROUSSEAU & CO

Compagnie d'Assurance DE L'UNION A LA NOUVELLE ORLEANS.

A L'ENCOIGNURE DES RUES ST-CHARLES ET CANAL.

Cinquième état annuel DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'UNION, *Publié ainsi que l'exigent la loi et la Charte.*

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1862:

Primes sur les risques d'incendie		$1??,??6 ??
Primes " " des rivières		2?,??7 27
Primes " " des mers		?,??? 27
Total		$1??,716 4?
Primes remboursées		?,2?6 54
Total des primes		$1??,??? ??
Primes non-échues le 30 avril 1861		??,000 00
Total net des primes		$2??,??? 1?
Pertes payées dans l'année:		
Pertes par les incendies	$??,??? 75	
" sur les rivières	12,??? ?6	
" sur les mers	1?,??? 37	
Total des pertes	$??,??? ??	
Réassurances	4,7?7 ??	
Quinze pour cent remboursé	?,1?1 ??	
Dépenses et intérêt sur scrip, escompte en moins et compte d'intérêt	1?,??? ??	101,?61 ??
Bénéfice brut		$1??,??? ??
Réserve pour risques non expirés		??,000 00
Bénéfice net		$??,??? ??
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Billets pour actions		$1??,1??
Prêts garantis par hypothèque		[illegible]
Prêts garantis par actions de banque		[illegible]
Effets pour primes, à courte échéance		[illegible]
Primes en voie de perception		[illegible]
Scrip d'autres compagnies		[illegible]
Actions et bons		[illegible]
En caisse		[illegible]
Total de l'actif		$[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle Orléans.—Qu'on se souvienne que le 14 mai 1862, pardevant moi, soussigné, juge de paix dans et pour la susdite ville, se sont présentés A. Chiapella, président, et W. G. Crawford, secrétaire pro tem. de la Compagnie d'Assurance de l'Union à la Nouvelle-Orléans, lesquels étant dûment assermentés conformément à la loi, déclarent que le susdit tableau est exact et une copie exacte prise sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, président.
W. G. CRAWFORD, secrétaire pro tem.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 14 mai 1862.
ARTHUR SAUCIER, Troisième juge de paix.

Aujourd'hui, à une assemblée des directeurs, il a été décidé que du bénéfice de la Compagnie pour l'année expirée le 30 avril 1862, il serait déclaré pour les assurés un dividende de vingt-cinq pour cent, qu'il serait émis des certificats pour le dit dividende, à partir du deuxième lundi (11ème jour) d'août prochain, qu'il serait déclaré un dividende de [illegible] pour cent sur les actions payé, lequel dividende sera payé [illegible] de la Compagnie, à partir du 1er juillet prochain.

A. CHIAPELLA, président.
W. G. CRAWFORD, secrétaire pro tem.

Les certificats de profit pour l'année 1858 émis par la Compagnie, étant dus et payables en plein, ainsi que l'intérêt sur les certificats de profit émis jusqu'au 30 avril dernier, les porteurs sont invités de venir en recevoir le montant et d'en donner reçus au bureau de la Compagnie.

—Directeurs—

John Adams, maison Adams & Co;
J. H. Rivers, maison Rivers & Co;
F. B. Peters, maison Peters & Adams;
J. Goldstein, maison O. Talmage, [illegible];
M. J. Zunts, maison Kosher & Zunts;
Victor Maignan;
A. Chiapella;
L. F. Generes, maison [illegible];
John Dolbonde, maison [illegible];
S. W. Oakey, maison [illegible];
Paul Lobit, maison Lobit, [illegible];
Fred. Dutrive, maison [illegible];
Carl Kohn;
Joseph Dignan.

14mai